



RCS : DUNKERQUE

Code greffe : 5902

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DUNKERQUE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 40025

Numéro SIREN : 382 335 412

Nom ou dénomination : A.A.Z. IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 20/04/2017 sous le numéro de dépôt A2017/001020

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **DUNKERQUE**



252253

Dénomination : A.A.Z. IMMOBILIER
Adresse : lieu-dit "le Zand Put Houck" - Winnezele 59670 Cassel -
FRANCE-

n° de gestion : 1997B40025
n° d'identification : 382 335 412

n° de dépôt : A2017/001020
Date du dépôt : 20/04/2017

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale du 31/10/2016
- Nomination de cogérant



252253

"AAZ IMMOBILIER"

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 7 800 €

Siège social : Lieudit "Le Zand Put Houck" – 59670 WINNEZEELE

RCS DUNKERQUE 382 335 412

- * - * - * - * -

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 OCTOBRE 2016

L'an deux mil seize, le trente et un octobre, à huit heures et trente minutes, les associés de la Société à Responsabilité Limitée "AAZ IMMOBILIER" au capital de 7 800 €, dont le siège est à WINNEZEELE (59670) – Lieudit "Le Zand Put Houck", se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance conformément à la loi.

Sont présents :

- Monsieur Michel DELBAERE, propriétaire de DEUX CENT NEUF parts, ci	209 parts
- Monsieur Alexandre DELBAERE, propriétaire de TROIS CENT ONZE parts, ci	311 parts

Total des parts composant le capital social : CINQ CENT VINGT parts, ci	520 parts
	=====

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et en mesure de prendre des décisions valables.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Michel DELBAERE, gérant de la Société.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée le rapport de la gérance.

Puis, Monsieur le Président rappelle que le rapport de la gérance ainsi que le texte des résolutions proposées ont été adressés aux associés plus de quinze jours avant la date de la réunion. L'Assemblée lui en donne acte.

L'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- nomination de Monsieur Alexandre DELBAERE en qualité de cogérant,
- pouvoirs pour formalités de publicité à effectuer.

Après lecture du rapport de la gérance, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.



Après un échange de vues, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que tous les associés sont présents ou représentés, déclare en tant que de besoin qu'en application de l'article L 223-27 du code de commerce, l'Assemblée est régulièrement constituée et donne à cet égard tous quitus à la gérance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de cogérant, à compter du 1er novembre 2016 et pour une durée indéterminée, Monsieur Alexandre DELBAERE demeurant 28 rue Augustin Tirant - 59160 CAPINGHEM.

Monsieur Alexandre DELBAERE sera remboursé de ses frais sur justificatifs.

La fixation de la rémunération de Monsieur Alexandre DELBAERE fera l'objet d'une décision ultérieure.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Alexandre DELBAERE présent à l'Assemblée Générale déclare accepter le mandat de gérant qui vient de lui être confié.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs :

- à Monsieur Michel DELBAERE à l'effet de signer l'extrait du procès-verbal des présentes délibérations à publier conformément à la loi ;
- et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'effectuer les formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*
* *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à neuf heures.

MD

AD

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

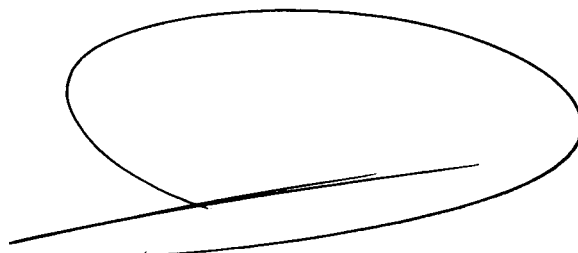
M. Michel DELBAERE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping oval followed by a series of vertical strokes.

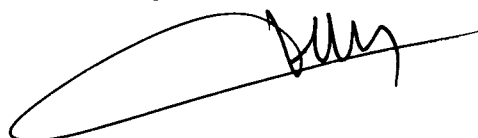
M. Alexandre DELBAERE

(Signature précédée de la mention manuscrite « bon pour acceptation des fonctions de cogérant »)

Bon pour acceptation des fonctions
de cogérant

A handwritten signature in black ink, featuring a large, horizontal oval with a long, sweeping stroke extending from the left side.

Copie Certifiée Conforme

A handwritten signature in black ink, similar to the one above, consisting of a large oval followed by vertical strokes.